PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 17 juin 2026, à 19 h 15, au centre administratif de Baie-Saint-Paul, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Sandra Fortin	☒	☐
	Patricia Guay	☒	☐
	Brigitte Lavoie	☒	☐
	Lucie Maltais	☒	☐
	Lynda Tremblay	☒	☐
Membres du personnel			
	Asma Benammi	☐	☒
	Robert Croteau	☐	☒
	Tristan Lussier	☒	☐
	Shany Tremblay	☒	☐
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	☒	☐
	Martine Desgagnés	☒	☐
	Élise Langlais	☐	☒
	Aurélie Savard	☒	☐
	Rose Tremblay	☒	☐
Gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur général par intérim	☒	☐
	Michèle Moreau, secrétaire générale	☒	☐

OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle s'assure que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et que tous les membres du conseil d'administration ont reçu la documentation en temps opportun.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Aucun conflit d'intérêts en lien avec le dossier prévu à l'ordre du jour n'est soulevé.

CA : 357-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour avec la modification suivante : le point 17, Vacance au conseil d'administration, est retiré.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026 ET SUIVIS

CA : 358-26

IL EST PROPOSÉ par madame Aurélie Savard et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 30 avril 2026 tel que déposé.

En suivi, monsieur Simon Gagné, directeur général par intérim, indique que les travaux sont commencés pour la nouvelle école Laure-Gaudreault à Clermont, dans un secteur en pleine expansion.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA : 359-26 **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS**

CONSIDÉRANT la révision périodique du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (le Règlement) pour tenir compte des ajustements requis afin de répondre aux besoins de l'organisation ;

CONSIDÉRANT les modifications mineures proposées à ce Règlement, soit :

- Supprimer l'article 87, lequel vise la même situation que l'article 194, et conserver ce pouvoir au conseil d'administration :

 Conclure une entente avec un autre centre de services, un établissement d'enseignement, une municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer en commun des bibliothèques publiques, des centres administratifs, sportifs, culturels ou récréatifs ou des terrains de jeux;

- Ajouter les gestionnaires administratives d'établissement (GAE) à l'article 10 pour leur permettre de conclure des ententes avec des partenaires locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale et du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** les modifications au Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs telles que proposées.

CA : 360-26 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN OU DE FERMETURE D'ÉCOLE ET DE MODIFICATION DE CERTAINS SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la mise à jour du cahier de gestion du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école (la Politique) n'a pas été mise à jour depuis 2008;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique a été modifiée en 2020 pour mettre en place une nouvelle gouvernance pour les organismes scolaires, notamment en remplaçant le conseil des commissaires composé de membres élus par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la Politique pour tenir compte de la nouvelle gouvernance et, par la même occasion,

clarifier les démarches d'analyse, de consultation et de prise de décision concernant la fermeture d'une école, le changement de destination d'une école ou la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui s'est déroulée du 11 au 28 mai 2026, l'avis public à cet effet ayant été diffusé conformément à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus dans le cadre de cette consultation publique;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance des commentaires reçus et, après analyse, recommande au conseil d'administration d'adopter le projet de Politique tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Desgagnés et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

ADOPTER la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école telle que présentée;

FIXER la date d'entrée en vigueur de cette Politique au 18 juin 2026.

CA : 361-26 **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la mise à jour du cahier de gestion du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC);

CONSIDÉRANT que la Politique concernant l'évaluation des apprentissages (la Politique) n'a pas été mise à jour depuis 2000;

CONSIDÉRANT qu'une révision complète de cette Politique est devenue une nécessité pédagogique afin de s'adapter à l'évolution des besoins des élèves, des pratiques d'enseignement, ainsi que des orientations du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le projet de Politique a été soumis pour consultation auprès des instances du CSSDC, incluant les syndicats et associations;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'adopter le projet de Politique tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** unanimement de :

ADOPTER la Politique sur l'évaluation des apprentissages telle que présentée;

FIXER la date d'entrée en vigueur de cette Politique au 18 juin 2026.

CA : 362-26 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT que les immobilisations corporelles constituent des ressources économiques importantes gérées par le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC);

CONSIDÉRANT qu'une politique en la matière est avant tout un guide d'application de principes visant la comptabilisation des immobilisations du CSSDC;

CONSIDÉRANT que cette dernière prend appui sur le Manuel de comptabilité scolaire du ministère de l'Éducation et sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public, les normes du secteur public ayant priorité en cas de disparité;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette Politique n'entraîne aucune modification dans le traitement des immobilisations acquises avant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de vérification et la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la Politique de capitalisation des immobilisations telle que déposée.

CA : 363-26 **CLARIFICATION APPORTÉE AUX MODALITÉS DE LA POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT que la clause 3.3.1 de la Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas, de séjour et de représentation prévoit le remboursement des frais pour le diner d'un membre du personnel lors d'une formation ou d'un perfectionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a une certaine confusion quant à l'application de cette clause lorsque l'activité de formation inclut une boite à lunch pour les participants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de venir préciser que dans le cas où le repas est offert avec l'activité de formation, aucun remboursement ne sera autorisé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la modification telle que proposée.

CA : 364-26 **ABROGATION DE POLITIQUES**

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la mise à jour du cahier de gestion du Centre de services scolaire de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que les politiques suivantes sont devenues obsolètes :

- *Politique portant sur les allégations d'abus sexuel (2000)*
- *Politique sur les événements sociaux (2000)*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ABROGER** les politiques listées ci-haut.

CA : 365-26 **APPROBATION DE LA LISTE DES PROJETS 2026-2027 DANS LE CADRE DES MESURES EN MAINTIEN D'ACTIFS**

CONSIDÉRANT les mesures 50621 – Maintien des bâtiments et 50622 – Résorption du déficit d'entretien octroyées au Centre de services scolaire de Charlevoix dans ses paramètres de financement 2026-2027;

CONSIDÉRANT la liste des projets 2026-2027 déposée aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la régisseure et du directeur des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Rose Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

APPROUVER la liste suivante des projets de maintien d'actifs 2026-2027 pour la mesure 50 621 - Maintien des bâtiments et la mesure 50 622 – Résorption du déficit d'entretien :

- Rénovation de blocs sanitaires, réfection de toiture et parement extérieur – École Sir-Rodolphe-Forget;
- Rénovation de blocs sanitaires – École St-Pierre;
- Rénovation de la salle mécanique et ajout de ventilation mécanique – École Léonce-Boivin;
- Rénovation de planchers (phase 1) – École Marie-Reine;
- Préparation de plans et devis – Rénovation blocs sanitaires (phase 3) – École Sir-Rodolphe-Forget;
- Préparation de plans et devis – Rénovation du drainage de la cour – École Dominique-Savio;
- Préparation de plans et devis – Rénovation de la cafétéria – École secondaire du Plateau;
- Préparation de plans et devis – Rénovation des planchers – École Fernand-Saindon.

CA : 366-26 **APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE À BAIE-SAINT-PAUL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul désire soumettre un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

CONSIDÉRANT que le site visé pour le projet se situe sur le terrain du Centre éducatif Saint-Aubin, propriété du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC);

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente sur le partage des infrastructures entre la Ville de Baie-Saint-Paul et le CSSDC inclut les espaces sportifs situés sur le terrain du Centre éducatif Saint-Aubin;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme puisse être mise à la disposition de la population;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Ville de Baie-Saint-Paul et du CSSDC d'ajuster le protocole d'entente sur le partage des infrastructures, si nécessaire;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 22 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves du Centre éducatif Saint-Aubin et de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

APPUYER la présentation du projet d'installation d'un terrain de soccer synthétique à Baie-Saint-Paul dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

S'ENGAGER à contribuer financièrement au projet pour une somme de 300 000 $, selon des modalités à être déterminées ultérieurement.

CA : 367-26

APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE ET D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME À LA MALBAIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT que la Ville de La Malbaie désire soumettre un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT que le site visé pour le projet se situe sur le terrain de l'école secondaire du Plateau, propriété du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC);

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente sur le partage des infrastructures entre la Ville de La Malbaie et le CSSDC inclut les espaces sportifs situés sur le terrain de l'école secondaire du Plateau;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme puisse être mise à la disposition de la population;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Ville de La Malbaie et du CSSDC d'ajuster le protocole d'entente sur le partage des infrastructures, si nécessaire;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 22 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves de l'école secondaire du Plateau et de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

APPUYER la présentation du projet d'installation d'un terrain de soccer synthétique et d'une piste d'athlétisme à La Malbaie dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

S'ENGAGER à contribuer financièrement au projet pour une somme de 300 000 $, selon des modalités à être déterminées ultérieurement.

CA : 368-26

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CAMPUS À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT l'appel de projets du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une aide financière équivalant à 66,66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 20 M$;

CONSIDÉRANT qu'une participation financière du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC), du milieu concerné et de ses partenaires est attendue pour les 33 % restant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (Municipalité) s'engage à soutenir financièrement la contribution du milieu de 33 %;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme puisse être mise à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité concernée est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Municipalité et du CSSDC dans la mise en place d'un protocole d'entente sur le partage des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Municipalité et du CSSDC à procéder aux transactions immobilières nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui au projet de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 22 juin 2026;

CONSIDÉRANT le portrait des infrastructures sportives du parc immobilier du CSSDC et de la recommandation du service des ressources matérielles à l'effet de prioriser l'école Saint-François pour l'ajout d'un gymnase;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves de l'école Saint-François et de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

AUTORISER la présentation du projet CAMPUS PRSF dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

AUTORISER l'engagement du Centre de services scolaire de Charlevoix à financer la part des coûts admissibles au projet, selon le montage financier à intervenir, et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, selon les modalités prévues avec la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

AUTORISER monsieur Jérémi Forgues, directeur des ressources matérielles et du transport scolaire, à agir au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix et à signer en son nom tous les documents relatifs à la demande de soutien financier du projet ci-dessus mentionné.

CA : 369-26

DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE À L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LE PROJET RÉPIT – SERVICES JEUNESSE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire de Charlevoix souhaite obtenir du financement pour certains services offerts aux élèves, notamment le projet Répit qui répond à un besoin urgent d'alternatives à la suspension scolaire en offrant un cadre sécurisant et structuré qui favorise le bien-être, les réussites et le sentiment de compétence;

CONSIDÉRANT que l'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) offre un programme de subvention pour les projets visant la persévérance scolaire et la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que l'IRC-CN finance déjà le projet Répit pour l'année scolaire qui se termine, soit 2025-2026, ainsi que d'autres services offerts à nos élèves;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée aux membres du conseil d'administration afin d'obtenir 49 000 $ par année pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Shany Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

AUTORISER monsieur Sébastien Garneau, directeur des services éducatifs, à déposer une demande de financement à l'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale pour le projet Répit - Services jeunesse de Charlevoix et à signer les documents relatifs à cette demande.

CA : 370-26

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2026-2027 ET FIN DE MANDATS

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique précisant que les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans ;

CONSIDÉRANT que des processus de désignation doivent être tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie ;

CONSIDÉRANT que les mandats viennent à échéance le 30 juin 2026 pour les membres parents du district no 1 (Les Marées montantes), du district no 3 (Valléemont) et du district no 4 (Plateau), pour les membres du personnel d'encadrement et du personnel professionnel, ainsi que pour trois membres de la communauté : 1- expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles, 2- milieu communautaire, sportif ou culturel et 3- milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ;

CONSIDÉRANT qu'un poste de membre du personnel de soutien est vacant depuis juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures s'est tenu afin de combler les postes dont le mandat se termine le 30 juin 2026 et celui qui est vacant depuis juin 2025;

CONSIDÉRANT que madame Martine Desgagnés et madame Brigitte Lavoie ont été désignées comme membres parents par le comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de membre parent pour le district no 1 (Les Marées montantes) après deux appels de candidatures;

CONSIDÉRANT que monsieur Réjean Tremblay a été désigné pour représenter le personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue pour les membres du personnel de soutien et du personnel professionnel après deux appels de candidatures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidatures, les membres du conseil d'administration ont tenu une séance de cooptation le 10 juin dernier pour combler certains des postes vacants des membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que madame Élodie Brams et monsieur Sylvain Beaudry ont été désignés comme membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que madame Élise Langlais, membre de la communauté, a remis sa démission effective ce jour;

CONSIDÉRANT que deux postes de membres de la communauté demeurent vacants au 1er juillet 2026: 1- expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, et 2- membre du milieu communautaire, sportif ou culturel;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de :

DÉSIGNER madame Martine Desgagnés (district no 3 - Valléemont) et madame Brigitte Lavoie (district no 4 - Plateau) comme membres parents pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029;

DÉSIGNER monsieur Réjean Tremblay à titre de membre du personnel d'encadrement pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029;

DÉSIGNER madame Élodie Brams à titre de membre de la communauté du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029;

DÉSIGNER monsieur Sylvain Beaudry à titre de membre de la communauté avec une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029;

SOULIGNER l'engagement et la collaboration des membres qui terminent leur mandat le 30 juin 2026, soit mesdames Lucie Maltais (membre parent), Patricia Guay (membre parent) et Aurélie Savard (membre de la communauté) ainsi que messieurs Robert Croteau (membre du personnel professionnel) et Tristan Lussier (membre du personnel d'encadrement).

CA : 371-26

MOTION DE REMERCIEMENTS À LA PRÉSIDENTE SORTANTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que madame Lucie Maltais a occupé la fonction de présidente du conseil d'administration du Centre de

services scolaire de Charlevoix (CSSDC) depuis octobre 2020, au moment de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'elle a fait preuve d'un leadership remarquable, d'un engagement constant et d'un profond dévouement envers la mission et les valeurs de l'organisation;

CONSIDÉRANT que son implication a contribué de manière significative au développement, à la gouvernance et au rayonnement du CSSDC;

CONSIDÉRANT qu'elle a su mobiliser les membres du conseil d'administration, encourager la collaboration et soutenir des décisions stratégiques importantes;

CONSIDÉRANT que madame Maltais quitte ses fonctions, laissant derrière elle une gouvernance solide et bien orientée pour l'avenir;

IL EST PROPOSÉ et **RÉSOLU** unanimement de :

REMERCIER chaleureusement madame Lucie Maltais pour les années de services exemplaires qu'elle a consacrées à l'organisation;

SOULIGNER la qualité de son engagement, son professionnalisme et son apport exceptionnel à un moment-charnière pour le Centre de services scolaire de Charlevoix;

Qu'une copie officielle de la présente motion soit remise à madame Lucie Maltais en guise de témoignage de notre gratitude.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi 26 août 2026, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie.

CA : 372-26 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 52, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale